

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION CHEMIN DES
LAMPRES DURANT DES TRAVAUX DE REFECTION D'ENROBE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du lundi 30 mai 2016 à 7 heures et jusqu'à la fin des travaux de réfection
d'enrobé,

- **la circulation sera interdite sauf riverains, chemin des Lamprés, entre la rue
d'Epinal et le carrefour avec le chemin « À Chaumont » de la commune de
Taintrux.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place par les
services techniques de la Ville et l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police
municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 20 mai 2016,

Le Maire,



David VALENCE